

<https://esst.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article143>



PROVISEUR(E)

- Accès Directs

Publication date: mercredi 29 novembre 2023

Copyright © Le Site de l'ES&ST de l'académie de Lyon - Tous droits réservés

L'ENSEIGNEMENT DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LES DIPLOMES PROFESSIONNELS - PRÉSENTATION AUX DIRECTIONS DES ÉTABLISSEMENTS

« Les 18-24 ans ont près de 2 fois plus d'accidents du travail que la moyenne des salariés. »

(Source : statistiques annuelles d'Accidents du Travail de la CNAMTS)

Quel que soit le métier, le taux d'accidents du travail est particulièrement élevé pour les jeunes et les nouveaux embauchés.

L'Enseignement de la Santé et Sécurité au Travail (ESST) est une composante essentielle des diplômes professionnels. Il répond à cet enjeu de prévention des risques professionnels des élèves, des apprentis et des futurs salariés. Il mobilise les acteurs de la formation et nécessite la mise à disposition d'outils pédagogiques.

Il s'inscrit dans une continuité puisqu'au collège comme au lycée, l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » - PSC1 - est accessible à tout élève ayant bénéficié de la formation appropriée.

Enfin, il s'intègre aux mesures de l'école promotrice de santé notamment dans les programmes de développement de la promotion de la santé.

L'ESST s'adresse à tous les enseignants et formateurs qui préparent les apprenants (élèves et apprentis) à un diplôme professionnel ou technologique du niveau V au niveau III, intégrant des compétences en Santé & Sécurité au Travail, en lycée professionnel ou technologique public ou privé. Les formations « ES&ST » s'adressent en priorité aux enseignants et formateurs concernés par les programmes et référentiels intégrant des compétences en Santé et Sécurité au Travail. **En effet, ces formations sont réglementaires et obligatoires pour l'inscription aux examens des élèves** (détail des formations concernées en suivant le lien suivant :

<https://esst.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article164>).

Les différentes formations gérées par le dispositif académique ES&ST vous sont présentées sur ce site. Elles sont dispensées par les formateurs de formateurs (instructeurs ou formateurs académique dont la compétence a été validée au cours des stages nationaux organisés par l'INRS).

La mise en œuvre de cet enseignement est cadrée par une convention établie entre la CARSAT-AURA, l'INRS et l'académie de Lyon. Cette dernière organise et coordonne les formations de formateurs inscrites dans les parcours de l'EAFc, apporte une aide logistique et administrative aux établissements et formateurs qui dispensent l'ES&ST.

Tous les acteurs du système éducatif ont vocation à s'impliquer dans la prévention des risques professionnels :

- Les inspecteurs ont un rôle moteur, pour encourager l'intégration de l'ES&ST dans les enseignements selon les attendus des référentiels de formation, pour impulser des projets dans les établissements et pour promouvoir les formations proposées aux enseignants.
- **Le(a) chef(fe) d'établissement, assisté par son(sa) DDF, s'assurent que les conditions de l'enseignement sont adaptées et les équipements utilisés en conformité avec la réglementation. Ils incitent également les équipes pédagogiques à s'investir dans l'enseignement de la S&ST en leur permettant de se former et en accompagnant les projets « Action-Prévention ».**
- Les enseignants doivent intégrer dans leurs pratiques pédagogiques les concepts et méthodes de la S&ST attendus dans les référentiels de formation et notamment au travers de projets pédagogiques.

PROVISEUR(E)

Yann BUISSON

Référent de la mission académique ES&ST

Inspecteur de l'éducation nationale Sciences et Techniques Industrielles

yann.buisson chez ac-lyon.fr

Lien institutionnel :

<https://eduscol.education.fr/789/l-enseignement-de-la-sante-et-securite-au-travail-dans-les-diplomes-professionnels>